



**SECRETARIAT D'ETAT  
CHARGE DE LA TRANSITION  
NUMERIQUE  
ET DES COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**New Deal mobile : Cédric O annonce le  
déploiement de 608 nouveaux sites 4G  
en zone rurale**

Paris, le 16/02/2022  
N°2033

**Cédric O**, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a signé les 21 décembre 2021 et 16 février 2022 deux arrêtés ministériels définissant **608 nouveaux sites**, jusqu'alors non couverts ou mal couverts en téléphonie mobile, pour lesquels **les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR devront fournir une couverture 4G au plus tard dans 24 mois**.

Afin d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de résorber la fracture numérique, le **Gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs un plan ambitieux (New Deal mobile) mobilisant plusieurs milliards d'euros d'investissement**.

Au titre de ce plan, chaque opérateur a l'obligation de déployer 5 000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026, à raison de 600 à 800 sites par an, en construisant de nouveaux pylônes dans les zones arrêtées par les pouvoirs publics. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des collectivités territoriales, qui sont les plus à même d'apprécier la réalité effective de la couverture mobile sur le terrain, pour identifier les zones à équiper en priorité. Sur cette base, le Gouvernement prend des arrêtés qui obligent les opérateurs à construire les équipements dans un délai maximal de deux ans.

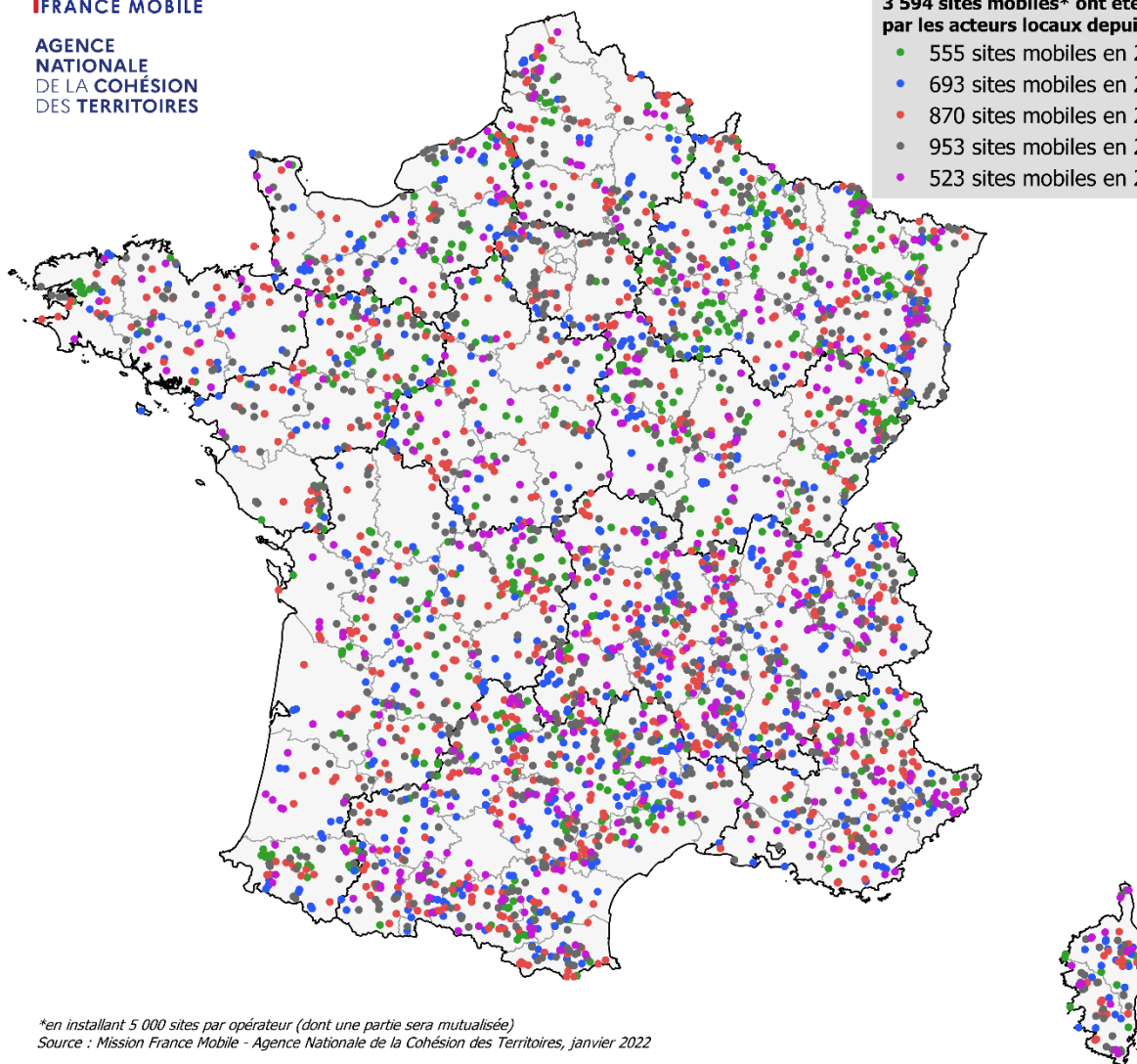
Dans ce cadre, le Gouvernement a déjà pris depuis l'été 2018, 11 arrêtés identifiant 2986 sites. Avec ces nouveaux arrêtés, ce sont désormais 3594 sites au total qui bénéficient ou bénéficieront d'une amélioration de la couverture mobile et que les opérateurs doivent construire. 1227 sites ont déjà été mis en service dans ce cadre depuis le lancement du *New Deal mobile*.

L'Etat s'engage ainsi aux côtés des collectivités locales et des opérateurs pour assurer une couverture de qualité du territoire par les réseaux mobiles et assurer un égal accès au numérique pour tous.

*« A chaque nouveau pylône mis en service, c'est la vie quotidienne de Françaises et de Français qui change. Alors que le numérique est plus que jamais essentiel pour échanger, travailler ou encore s'informer et se divertir, l'Etat ne relâche pas son engagement pour améliorer, chaque jour, la couverture mobile »* déclare Cédric O.

**3 594 sites mobiles\* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018**

- 555 sites mobiles en 2018
- 693 sites mobiles en 2019
- 870 sites mobiles en 2020
- 953 sites mobiles en 2021
- 523 sites mobiles en 2022



*\*en installant 5 000 sites par opérateur (dont une partie sera mutualisée)  
Source : Mission France Mobile - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, janvier 2022*

Accéder aux versions en ligne des arrêtés [ici](#) et [ici](#)

Un arrêté du 17 février 2022 a fixé les 8 premières priorités hautes-alpines de l'exercice 2022 en affectant 1 site aux communes de Arvieux (col d'Izoard), d'Esparron (chef lieu), de Chorges (Les Oliviers/Le Fein), de Montclus (chef lieu), de Val Buech-Méouge (Le Plan/Chateauneuf /Antonaves), de Lazer (mairie), de Jarjayes (La Roche) et de Valdoule (Clot d'Antouret et Usage).

Un prochain arrêté, à paraître en juin 2022, définira 4 autres zones où les réseaux mobiles sont inexistantes ou défaillants.